



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20220323-DEL2022024-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2022  
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le **31 MARS 2022**  
Publié le : **31 MARS 2022**  
Le Maire, Pierre BARROS

## DELIBERATION N°.2022.024

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

### ABSENT :

DAVID FELICIE

**Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.**

### **QUESTION N° 18 : TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER**

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> Avril 2022 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> décembre 2021 présenté en Conseil municipal du 24 novembre 2021 ;

**Après en avoir délibéré,**

● **DECIDE DE CREER :**

- Un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet, du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, catégorie A, affecté au poste de directeur des services techniques rattaché à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent de restauration, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent de professeur d'enseignement artistique hors classe pour 1.75h hebdomadaire, du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie A, affecté au poste de cheffe de chœur de la chorale de l'école de musique rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Une enveloppe de vacation annuelle de 50 heures pour les jurys d'examen de l'école de musique et de danse,

● **DECIDE DE SUPPRIMER :**

- Un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet, du cadre d'emploi des auxiliaires territoriales de puériculture, catégorie C, affecté au poste d'auxiliaire de puériculture de la Halte-Garderie, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints d'animation, catégorie C, affecté au poste d'agent d'animation de la Halte-Garderie, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, catégorie A, affecté au poste de responsable de la Halte-Garderie, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent de bibliothécaire à temps complet, du cadre d'emploi des bibliothécaires territoriales, catégorie A, affecté au poste de responsable de la Ludo médiathèque, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet, du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine, catégorie B, affecté au poste de responsable de la Ludo médiathèque, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B, affecté au poste d'agent de la ludo-médiathèque, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des animateurs territoriaux, catégorie B, affecté au poste d'agent de la ludo-médiathèque, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C, affecté au poste d'agent de la ludo-médiathèque rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, catégorie C, affecté au poste de responsable

- adjoint de la ludo-médiathèque rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Un emploi permanent d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, catégorie C, affecté au poste d'agent de la ludo-médiathèque rattaché à la direction des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Trois emplois permanents d'adjoint du patrimoine à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, catégorie C, affectés aux postes d'agent de la ludo-médiathèque rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B, affecté au poste d'adjointe à la directrice des ressources humaines, rattaché à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Un emploi permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, catégorie B, affecté au poste de responsable du patrimoine bâti, rattaché à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Un emploi permanent de technicien à temps complet, du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, catégorie B, affecté au poste de responsable du domaine public, rattaché à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, affecté au poste d'agent de restauration rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Deux emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet, du cadre d'emploi des adjoints d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
  - Un emploi permanent de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie pour 1.75h hebdomadaire, du cadre d'emploi des directeur d'établissement d'enseignement artistique, catégorie A, affecté au poste de cheffe de chœur de la chorale de l'école de musique, rattaché à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- **ADOpte le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

